

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
<p>Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.</p> <p>Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.</p> <p>Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.</p>	<p>VOIE NORMALE VOIE AERIEENNE Six mois Un an Six mois Un an</p> <p>Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f. - -</p> <p>Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - - 20.000f. 40.000f</p> <p>Etranger : Autres Pays - - 23.000f 46.000f</p> <p>Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f.</p> <p>Par la poste : Majoration de 130 f par numéro</p> <p>Journal légalisé 900 f - Par la poste -</p>	<p>La ligne 1.000 francs</p> <p>Chaque annonce répétée... Moitié prix</p> <p>(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).</p> <p>Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81</p>

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2019

03 avril..... Décret n° 2019 - 754 portant remise totale de peines 231

PARTIENON OFFICIELLE

Annonces 322

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2019-754 du 03 avril 2019 portant remise totale de peines

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 47 :

DECRETE :

Article premier. - Une remise totale des peines tant principales qu'accessoires et complémentaires, est accordée aux détenus condamnés dont les noms suivent :

MAISON D'ARRET DE REBEUSS

N° d'ordre	N° d'érou	Identité	Date M.D	Condamnation	Date de libération
1.	1095/2019	Bubaccary CONTEH Né le 09/06/1987 à Banjul Fils de El Hadji Hady et de Doungou SYLLA	01/02/2019	Condamné à : 06 mois dont 03 mois ferme par le TI/Dakar pour faux et usage de faux dans un document administratif.	02/05/2019
2.	955/2018	Mamadou SANKARE Né en 1993 à Guédiawaye Fils de Lamine et de Renée Marie J.C.CISS	12/11/2018	Condamné à : 02 ans dont 05 mois ferme par le TI/Guédiawaye pour vol commis la nuit.	11/04/2019